Image not found or type unknown

Préavis réduit nouvel emploi suite à perte d'emploi valable?

Par **sahra9**, le **21/04/2013** à **14:01**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si ma situation me permets d'avoir droit à un préavis de 1 mois pour quitter ma location, avec motif nouvel emploi suite à perte d'emploi.

J'ai signé le bail en juin 2012 alors que j'étais en CDD
A la fin du mois de décembre, mon CDD s'est terminé et j'ai été embauchée dans la même entreprise à partir du 01.01.2013.
Pourrais je invoquer ce motif?
Merci par avance

Par **moisse**, le **21/04/2013** à **18:21**

Bonjour,
L'échéance du CDD est effectivement une perte involontaire d'emploi si ce contrat n'est pas suvi d'un CDI.
L'ancienneté acquise en CDD est prise en compte dans le CDI.
Vous aurez donc du mal à faire prospérer votre prétention à la perte d'emploi.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés